

La CGT Finances Publiques de la DISI Paris-Champagne informe

COMPTE – RENDU du Comité technique local du 30 août 2016

Un CTL était convoqué ce mardi 30 août 2016 avec comme seul point à l'ordre du jour le transfert du pilotage fonctionnel de l'ESI de Saint Denis de la Réunion de la DiSI Paris-Champagne à la DiSI Sud-Est.

La délégation de la CGT FiP a demandé par écrit l'ajout de 2 autres points en questions diverses, et abordé en séance deux autres questions. Notre délégation était composée de Béatrice Romagny (ESI de Reims), Éric Chabroulet (ESI de Paris-Montreuil), Arnaud Soupez et Hervé Pérésini (ESI de Noisiel), et Michel Risacher (ESI de Nemours).

✓ Transfert du pilotage fonctionnel de l'ESI de Saint Denis de la Réunion de la DiSI Paris-Champagne à la DiSI Sud-Est.

Le Directeur indique en séance que ce transfert est connu depuis courant juillet, et procède de deux éléments : la nouvelle carte des inter-régions de la DGFIP à la suite de la réforme territoriale (versant régions) et la volonté de la délégation du Sud-Est de maîtriser aussi le pilotage de l'ESI de St-Denis-de-la-Réunion, ainsi que l'ESI de Fort-de-France, jusque là piloté par la DISI Paris-Normandie. La date d'effet est le 1^{er} septembre 2016.

Sachant que seule la gestion du pilotage fonctionnel est concernée, les conséquences pour les personnels sont inexistantes : les agents continueront à être gérés par leur direction actuelle de rattachement la DRFiP de La Réunion.

Pour notre part, nous situant sur le terrain de la défense des personnels et des services, si cette réorganisation ne porte pas a priori de conséquences pour les personnels, la décision de transfert est bien la conséquence de la réforme territoriale (fusion des régions, menaces sur les départements, fusion des intercommunalités et de communes que la CGT dénonce), nous indiquons que si un vote devait avoir lieu, la CGT voterait contre. Le Directeur indique qu'il n'est pas prévu de vote, en précisant qu'il ne possédait pas d'arguments pour contrecarrer ce transfert.

La forme de l'annonce n'est pas innocente : sachant que la réforme territoriale est connue depuis des mois, la décision du transfert officiellement communiquée par la DG à la DiSI le 1^{er} août, sur la base d'une circulaire de la DG du 22 juillet, pour une application au 1^{er} septembre, démontre quand même une certaine précipitation, c'est le moins que l'on puisse dire.

Le Directeur sur ce point a rétorqué qu'il avait eu le temps de convoquer ce CTL, certes à un moment inhabituel...

✓ Questions diverses :

- **Déménagement de l'équipe de développement de Bobigny à Montreuil Blanc** : l'installation de l'équipe a eu lieu fin août. 6 collègues sur 11 sont éligibles à la prime de restructuration (pour mémoire les conditions d'octroi de la PRS sont assez draconiennes). S'agissant de l'équipe de l'assistance (ex-SAU), le Directeur a refusé une proposition de locaux de la DDFIP de Seine Saint Denis en vue du regroupement de la CID. Dont acte.

- Réaménagement des locaux de l'ESI de Châlons :

La DDFIP de la Marne a engagé une vaste opération de réaménagement de ses locaux, ayant pour conséquence de concentrer en un même endroit les effectifs de l'ESI (abrités dans ces locaux de la DDFIP). La CGT fait état de deux questions : l'une concernant la surface des « nouveaux locaux » de l'ESI qui est inférieure à celle d'aujourd'hui, l'autre relative à la chaleur (créée par une énorme baie vitrée actuelle) et à la présence de rats. Lors du CHS de la Marne, la section marnaise de la CGT FiP a attiré aussi l'attention de la Direction sur ces points. Le Directeur de la DiSI nous indique que la surface des nouveaux locaux ne devrait pas être inférieure à celle d'aujourd'hui, en raison d'une possibilité de rajout d'un local supplémentaire (attendant à celui prévu). S'agissant des autres questions, il indique que pour l'heure, les travaux sont loin d'être réalisés en raison d'une sous-estimation budgétaire du montant des travaux, et de l'absence de réponse à l'appel d'offres pour le remplacement des surfaces vitrées... Il propose un RDV au prochain CHS.

- **Suite au recours « perception commune NBI/TAI »** : Le Directeur livre les dernières infos communiquées par téléphone par la Centrale : pour tous les agents dotés d'une qualification PAU, la Centrale n'envisage aucune réponse. Pour tous les autres (qualif de dactylo, programmeur, etc), à l'inverse, un courrier devrait parvenir aux agents requérants. **Nous reviendrons sur cet important point dans une autre publication, ainsi que sur le Parcours d'assistance rénové** (le PAR) qui bouleverse sensiblement l'assistance informatique tant pour les utilisateurs que pour les agents assistants.

- **Une annonce du Directeur** : la DiSI va recruter deux veilleurs de nuit (hors concours, et non-PACTE) dans les ESI de Nemours et Reims.